

**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 9 avril 2018, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

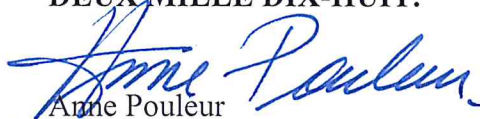
La dérogation mineure vise à rendre conforme la superficie d'une maison d'invités de 87.19m², réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant les dispositions supplémentaires relatives aux maisons d'invités qui stipule que la superficie d'implantation maximale d'une maison d'invités ne doit pas excéder 85 mètres carrés.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

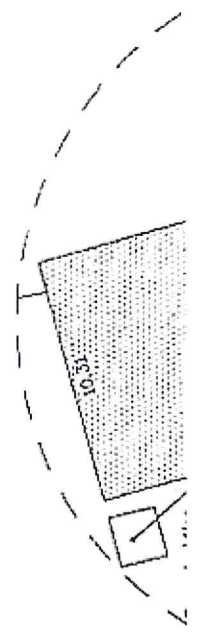
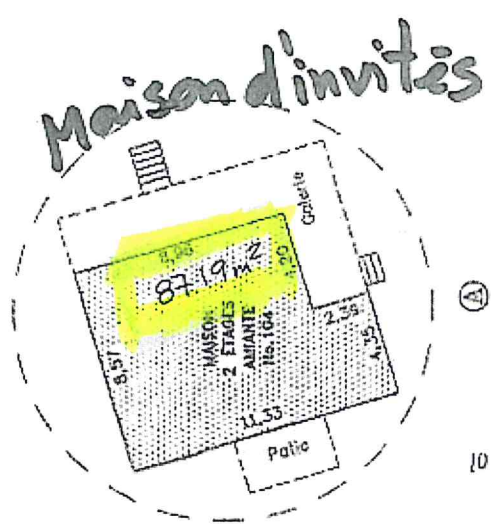
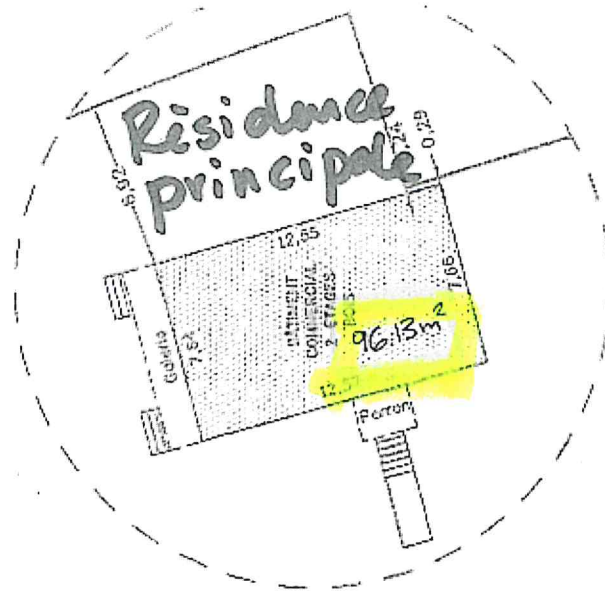
Adresse : 104, route 237 sud
Lot no. P-264 du cadastre de la paroisse de Saint-Armand Est.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS
DEUX MILLE DIX-HUIT.**


Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

ROUTE 237 SUD



Ⓐ
AGRANDISSEMENT
Echelle: 1:250
10.4